

COMPTE RENDU de la COMMISSION extra municipale de SÉCURITÉ du 4 avril 2016

Étaient présents : Michel ABATTU, Jacques BARNAUD, Jean-Paul BÉNI-AICHE, Jean-Michel CASTAGNÉ, Éric CHARRE, Maurice GÉLINOTTE, Jacques MAQUART, Marie MONTMAGNON, Thierry ROCHAT, Jean-Claude SARLES, René VIOUGEAS.

Excusés : Florian JEUNOT, Jean-Marie MONIER.

Absents : Florence BOUVET, Robert BOMBRUN, Gilbert MAISONNEUVE, Michel RIVOIRE.

Notre équipe accueille un nouveau venu : Michel ABATTU, une participation supplémentaire, un renfort apprécié pour répondre à notre mission communale.

** Projets d'aménagements des abords du groupe scolaire André BLANC (dans le cadre de la construction du nouveau restaurant scolaire).*

Ce thème a représenté le sujet principal de nos débats, en référence au pré-projet d'aménagements déjà élaboré par les élus et le cabinet David.

Nous en reprenons *les principes de base* : Pour garantir le meilleur rapport de sécurité possible pour les enfants et leurs accompagnateurs, les espaces de stationnements et de dépose-minute seront implantés sur le terrain limitrophe, adjacent à la rue de la Fontaine. Les cheminements piétons vers les écoles sont privilégiés et aménagés en conséquence, évitant ainsi la confluence circulation/piétons/stationnements aux abords immédiats des écoles.

En proximité du secteur dépose-minute actuelle, rue de la Fontaine, en matinée (entre 8h15 et 8h35), des **relevés de circulation** ont été réalisés les 24/25/ et 29 mars, faisant apparaître un flux de circulation moyen de **129** véhicules passant quotidiennement devant l'école... **69** venant de la rue des Petits Eynards, **60** venant de « la Fontaine » en direction des Petits Eynards. **1 véhicule sur 2 passant devant l'école utilise le dépose minute**, soit une soixantaine.

C'est donc une grande partie de ces flux qui devrait être transférée vers le nouveau site de stationnements/dépose minute, la rotation des véhicules y étant régulée en conséquence :

- Entrées et sorties des véhicules par l'accès ménagé rue des Petits Eynards .
- Entrées rue de La Fontaine, uniquement pour les véhicules se dirigeant vers le carrefour des Petits Eynards.

*Pour garantir cette dernière disposition qui assure une fluidité optimale (aucun véhicule ne devrait couper la circulation) nous suggérons que pendant le temps des dessertes scolaires **une barrière amovible** (type allée Apollinaire) vienne empêcher l'accès à la rue de la Fontaine aux véhicules venant des Petits Eynards. Avantages complémentaires : éviter les stationnements et arrêts aux abords immédiats des écoles ; inciter (obliger!) les accompagnateurs à utiliser les nouvelles zones dépose-minute/stationnements et les rotations de circulation qu'elles impliquent sur le site choisi.*

Ce mode d'organisation ne devrait pas être pénalisant pour les autres usagers empruntant la rue de La fontaine sans lien avec l'école (d'autres circuits existent par le centre du village ; le flux « hors écoles » est modeste ; l'interdiction est très limitée dans la durée)). Rappelons aussi que le circuit des bus « express » ne devrait plus transiter par la rue de La Fontaine.

Pour assurer le meilleur fonctionnement et la meilleure compréhension/adhésion possible à cette nouvelle organisation des modes d'informations et de communications multiples vont être nécessaires.

Il faudra convaincre et instruire les comportements par anticipation et selon un accompagnement adapté.

Une préconisation à des manœuvres de stationnement en marche arrière dans les cases appropriés pourrait également améliorer la sécurité visuelle environnementale.

Un appui d'aide à la régulation de la circulation sera sans doute nécessaire dès l'ouverture des travaux qui commenceront par l'aménagement du nouvel espace de stationnement susceptible d'être opérationnel dès la rentrée de septembre 2016. *Appel est lancé à la contribution des membres de la commission sécurité...* Les travaux liés à la construction du nouveau restaurant scolaire auront inmanquablement des incidences sur la circulation rue de la Fontaine et aux abords des écoles pendant toute leur durée... Nos interventions devront s'y adapter...

À la rentrée scolaire 2016 prochaine, des barrières amovibles devraient être installées le long de la rue de la Fontaine, côté école, délimitant ainsi l'espace dédié aux piétons et la voie de circulation. Cet aménagement de sécurité incitera à prendre de « bonnes habitudes » et anticipera la pose des barrières définitives à venir. L'éventualité de la fermeture temporaire de la rue de la Fontaine, pendant les travaux a également été évoquée.

**** Aménagements de la zone d'activité du pont de la Roche.***

Quelques questions relatives à la circulation des piétons ont été relevées et formulées dans un compte-rendu d'observations.

Nous y ajoutons un souhait supplémentaire : celui d'un tracé « cheminement piétons » allant de la rue Émile Zola au pont de la Roche, couvrant l'espace d'activités situé entre la voie ferrée et la rue Émile ZOLA .

**** Côte du Vallon :***

Compte-rendu de la réunion produite le 16 mars dernier à l'intention des riverains : Une trentaine d'entre eux étaient présents qui ont donné leur aval au projet d'ensemble présenté . L'attention reste ouverte à des situations particulières (accès aux résidences ; maîtrise des écoulements...), sans qu'aucune objection particulière ne soit invoquée. Le positionnement des arrêts bus selon les normes imposées et jouant, par ailleurs, le rôle de régulateurs de passages alternés prioritaires, a été bien perçu.

**** Article point com. :***

Mode d'utilisation du rond point avenue de Provence, en proximité du restaurant « Saint Martin » en référence aux règles de pratiques relevant du code la route.